

**DECISION N°9.1.2022/43**

**Acceptant la signature de la convention de mise à disposition d'un équipement communal au Tennis Club Roquettan**

Le Maire de la Commune de la Roquette-sur-Siagne ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°5.2.2020/54 du 11 juin 2020 donnant délégation au Maire ;

**VU** la démarche entreprise par la Municipalité de favoriser la pratique du tennis sur la Commune par le biais, à titre gratuit, de mise à disposition d'un équipement communal ;

**CONSIDERANT** qu'à ce titre il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition d'un équipement communal pour définir les conditions administratives et financières ;

**D E C I D E**

**ARTICLE 1** : de signer rétroactivement avec le TENNIS CLUB ROQUETTAN une convention de mise à disposition d'un équipement communal pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

**ARTICLE 2** : Les conditions financières et administratives sont définies dans ladite convention.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Grasse.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NICE - 18 avenue des Fleurs 06000 NICE, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures [http : telerecours.fr/](http://telerecours.fr/)

**La Roquette-sur-Siagne,  
Le 25 juillet 2022  
Le Maire,  
Christian ORTEGA**



*(Handwritten signature)*

## AR Préfecture

### Acceptant la signature de la convention de mise à disposition d'un équipement communal au Tennis Club Roquettan.

Identifiant unique de l'acte : 006-210601084-20220725-9\_1\_2022\_43-AR

Numéro d'acte : 9\_1\_2022\_43

Date de décision : 25/07/2022

Nature : ARRETES\_REGLEMENTAIRES

Code matière : 9-1-0-0-0 (Autres domaines de compétences / Autres domaines de compétences des communes)

Fichier acte : 9.1.2022-43 convention mise à disposition équipement communal Tennis.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : CONVENTION MISE A DISPOSITION TENNIS 2022.pdf

---

Collectivité émettrice : LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Acte transmis par : Oriane GUARDIOLA

---

Date d'envoi de l'acte : 27/07/2022 08:28:09

Date de réception de l'AR : 27/07/2022 08:28:41